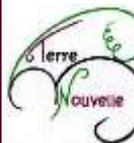




Contrat d'engagement « Légumes Bio » ROANNE / 2023



Les producteurs



EARL Terre Nouvelle
Romain & Coraline Dominé-Agnel
Le Bas de Mably
42300 MABLY
06-99-55-01-29

Producteurs de légumes, certifiés en agriculture Biologique (FR-Bio-15)

L'adhérent

Nom :
Prénom :
Lieu dit :
CP :
Ville :
Tél :
E-mail :

LIEUX DE DISTRIBUTIONS :

Les livraisons ont lieu le **jeudi**, au **Centre social du moulin à vent**, 16 Bis, Rue du Mayollet à Roanne ; entre **18h et 19h** .

DATES DE DISTRIBUTIONS :

Les livraisons auront lieux du **jeudi 16 Février**, jusqu'au **jeudi 21 Décembre 2023**.

Soit un total de **40 livraisons** de paniers à 8€ ; 12€ ou 16€

CHOIX DE PAIEMENT

(Cochez la case de votre choix)

	8 €	12 €	16 €
1 mensualité (encaissée en février)	<input type="checkbox"/> 320 €	<input type="checkbox"/> 480 €	<input type="checkbox"/> 640 €
5 mensualités (février, avril, juin, aout, octobre)	<input type="checkbox"/> 5 x 64 €	<input type="checkbox"/> 5 x 96 €	<input type="checkbox"/> 5 x 128 €
10 mensualités (février à novembre)	<input type="checkbox"/> 10 x 32 €	<input type="checkbox"/> 10 x 48 €	<input type="checkbox"/> 10 x 64 €

Tous les chèques doivent être non daté et rédigés à l'ordre de « EARL Terre Nouvelle »

Signature des producteurs :

Signature de l'adhérent :

Post-it frigo Rappel ✂

ATTENTION !

Il n'y aura pas de livraison les :

Jeudi 4 Mai ; Jeudi 18 Mai ; Jeudi 13 Juillet ; Jeudi 17 Aout ; Jeudi 9 Novembre

LES ENGAGEMENTS DU PRESENT CONTRAT

Côté PRODUCTEURS :

Les maraîchers s'engagent à distribuer leur récolte, sous la forme d'un « panier » d'un montant (préalablement choisi par l'adhérent) de 8 € (type 1 personne), soit 12 € (type 2 personnes), soit 16 € (type 3/4 personnes).

Les maraîchers s'engagent, dans la mesure du possible, à fournir un **panier diversifié**, composé d'au moins 4 sortes de légumes différents.

En cas d'aléa climatique, ou de force majeure, les maraîchers feront de leur mieux pour répondre à leurs engagements et fournir les paniers dans les quantités et échéances fixées, ou pour envisager des solutions de remboursement. Ils communiqueront les écarts entre les prévisions et la réalité, au fur et à mesure des événements. Le cas échéant, ils compteront sur la solidarité des adhérents.

Néanmoins, pour prévenir à de telles circonstances, et compenser les périodes plus « creuses » (avril, mai), **les producteurs pratiqueront des prix « avantageux » pour récompenser la fidélité de leurs adhérents** et délivreront des paniers un peu plus fournis sur les périodes plus fructueuses.

Côté ADHERENTS :

L'adhérent manifeste, par ce contrat, sa solidarité avec Romain & Coraline les gérants de l'EARL Terre Nouvelle, et ce, également en cas d'aléa climatique. En effet, l'adhérent s'engage financièrement sur toute une année en effectuant les prépaiements selon les modalités choisies.

L'adhérent s'engage à venir retirer son « panier » chaque semaine, ou, en cas d'absence, à le faire récupérer par une tierce personne.

ATTENTION :

Les paniers non retirés ne seront pas remboursés à l'adhérent. En cas de désistement temporaire ou définitif, un remplaçant devra être trouvé.

BLOG : maraicherbio.blogspot.com

Facebook : [@maraichersbiomably](https://www.facebook.com/maraichersbiomably)

Facebook AMAP : [@amapderoanne](https://www.facebook.com/amapderoanne)